

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	28	42

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 42		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2023, le 16 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 10/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/02/2023.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DUMENIL Stéphanie, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BOUTILLIER Bernard, CAMEK Julien (visioconférence), CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)  
**Suppléant(s)** : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, DESNOYERS Monique à M. BARBERI Serge, DUTRIAUX Nathalie à M. MOTTE Patrice (visioconférence), GIRAUT Muriel à M. CHANUSSOT Jean-Marc, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), NINERAILLES Brigitte à M. ROSSIGNEUX Gilles, PONSARDIN Catherine à M. POIRIER Daniel (visioconférence), VIEIRA Patricia à M. ROUSSELET Gérard, MM : NESTEL Gilles à M. CASEAUX Hubert, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIEROT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à Mme DUMENIL Stéphanie  
**Excusé(s)** : Mme HELLIAS Aline

**Absent(s)** : Mmes : BALLABENE Sandra, BEN DOUA Laïla, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, JAROSSAY Gilbert, PASQUET Michel, RIBEIRO MEDEIROS Manuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BELFIORE Elio

### 2023\_08 – Désignation des représentants au sein des commissions thématiques intercommunales pour la commune d'Ozouer-le-Voulgis

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

**Vu** l'article L. 2121-21 du CGCT,

**Vu** l'article L. 5211-40-1, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine,

**Vu** les statuts de la CCBRC,

**Vu** la délibération n° 2020\_65 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

**Vu** la délibération n° 2020\_66 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

**Vu** la délibération n°2022/71 en date du 17 décembre 2022 de la commune d'Ozouer-le-Voulgis suite à l'installation du nouveau conseil municipal et relative à la désignation des représentants des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Considérant** la possibilité pour les conseillers municipaux non communautaires de siéger au sein des commissions communautaires,

**Considérant** que suite aux dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal a été élu,

**Considérant** qu'il convient de désigner les représentants au sein des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret.

**DÉSIGNE** les représentants de la commune d'Ozouer-le-Voulgis suivants au sein des commissions suivantes :

Commission Eau – Assainissement – Eaux pluviales

TITULAIRE	PORTE	Dominique
SUPPLEANT	KLOTZ	Guillaume

Commission Développement Economique et Emploi :

TITULAIRE	KLOTZ	Guillaume
SUPPLEANT	SOFIKITIS	Alexandra

Commission Travaux et Aménagement numérique :

TITULAIRE	SOUVIE LAUYAT	Stéphane
SUPPLEANT	HOUOT	Marc

Commission Action Sociale :

TITULAIRE	KLOTZ	Guillaume
SUPPLEANT	BARRES	Fabienne

Commission Petite Enfance :

TITULAIRE	ROGER	Marie-Françoise
SUPPLEANT	SOFIKITIS	Alexandra

Commission Développement Touristique :

TITULAIRE	MARTIARENA	Martine
SUPPLEANT	PORTE	Dominique

Commission Environnement :

TITULAIRE	SOFIKITIS	Alexandra
SUPPLEANT	LE GALL	Catherine

Commission Enfance, Jeunesse et Sports :

TITULAIRE	BOUNICHOU	Gauthier
SUPPLEANT	BANSAH	Ernest

Commission Aménagement de l'Espace et Urbanisme :

TITULAIRE	MARTIARENA	Martine
SUPPLEANT	HOUOT	Marc

Commission Gens du Voyage :

TITULAIRE	SOUVIE LAUYAT	Stéphane
SUPPLEANT	DALONGEVILLE	Joëlle

Commission Collecte et Traitements des Déchets :

TITULAIRE	KLOTZ	Guillaume
SUPPLEANT	HOUOT	Marc

Commission Mutualisation :

TITULAIRE	PORTE	Dominique
SUPPLEANT	KLOTZ	Guillaume

Commission Bâtiment, Habitat et Patrimoine :

TITULAIRE	MARTIARENA	Martine
SUPPLEANT	DE SAINT GENOIS	Anne

Commission Transports :

TITULAIRE	DUPUY	Denis
SUPPLEANT	SOUVIE LAUYAT	Stéphane

Commission Culture :

TITULAIRE	MARTIARENA	Martine
SUPPLEANT	BOUNICHOU	Gauthier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 17/02/2023  
 Le Président,  
 Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
 M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)